



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

PRENEZ AVIS par les présentes que l'assemblée annuelle des actionnaires de NanoXplore Inc. (la « **Société** » ou « **NanoXplore** ») se tiendra le mercredi 22 décembre 2021, à 9h30 (heure normale de l'Est) (l'« **assemblée** »), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année à venir;
3. nommer les auditeurs de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
4. traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou à tout ajournement de celle-ci.

Compte tenu de l'impact sans précédent de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) et compte tenu de la santé et de la sécurité des actionnaires de la Société, des collègues et de la communauté en général, la Société tient l'assemblée sous la forme d'une assemblée en ligne entièrement virtuelle, qui se déroulera en direct sur le Web, où tous les actionnaires, indépendamment de leur emplacement géographique et de leur participation dans les capitaux propres, auront une chance égale de participer à l'assemblée et de dialoguer avec les administrateurs de la Société et la direction ainsi qu'avec les autres actionnaires. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer, poser des questions et voter à l'assemblée à l'adresse <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/1228>. Les actionnaires non inscrits (qui sont des actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs mobilières, d'un fiduciaire ou autre) qui ne se sont pas dûment désignés comme fondé de pouvoir peuvent également assister virtuellement à l'assemblée en tant qu'invités. Les invités pourront y assister et l'écouter virtuellement, mais ils ne pourront pas voter ni poser de questions à l'assemblée.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction et un formulaire de procuration préparés pour l'assemblée sont joints aux présentes. Des renseignements additionnels sur les points qui seront soumis à l'assemblée sont donnés dans la présente circulaire de sollicitation de procurations qui accompagne le présent avis.

FAIT à Montréal (Québec), ce 12^e jour de novembre 2021.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) *Soroush Nazarpour*
Soroush Nazarpour
Président et chef de la direction

IMPORTANT

Les porteurs d'actions peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Ceux qui ne peuvent pas assister à l'assemblée sont priés de remplir et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner à Compagnie Trust TSX par courrier au 100 Adelaide Street West, Suite 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1, ou par télécopieur au 1-416-595-9593 avant 9 h30 le lundi 20 décembre 2021 ou deux (2) jours ouvrables avant le début de tout ajournement de l'assemblée. Une personne désignée comme fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

La Société recommande fortement aux actionnaires d'examiner les documents relatifs à l'assemblée avant de voter.